

Bois d'oeuvre—Droit à l'exportation

Mes collègues ont dû prendre connaissance aujourd'hui de l'article dans lequel le *Globe and Mail* fait état de l'étude effectuée par le Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique, qui porte sur les conséquences du nouveau droit sur l'industrie. Le syndicat estime que cette taxe fédérale aura peu de répercussions sur le secteur canadien du bois d'oeuvre. L'article cite les propos suivants, tenus par M. Douglas Smythe, porte-parole du syndicat international:

Compte tenu de l'efficacité très élevée des scieries canadiennes, notamment celles de l'intérieur de la Colombie-Britannique, l'industrie canadienne devrait demeurer compétitive sur le marché américain, malgré le nouveau droit à l'exportation...

Le secteur du bois d'oeuvre ne connaîtra donc pas de ralentissement marqué. En fait, le syndicat estime que s'il y a des pertes d'emplois—comme chacun s'y attend un peu—il s'agira d'environ un millier de postes au cours d'une certaine période, et la plupart des licenciements frapperont les usines qui ne se sont pas modernisées. Heureusement, la Colombie-Britannique fait figure de chef de file dans ce domaine, puisque nous avons modernisé nos usines pour en augmenter l'efficacité et la compétitivité. Par contre, certaines régions du Canada ne l'ont pas fait. Avouons, pour être réaliste, que la compétitivité est essentielle dans ce village global qu'est l'univers. On ne peut plus se contenter des anciennes méthodes. Il faut moderniser pour être efficace et soutenir la concurrence.

De toute évidence, les députés de l'opposition ne partagent pas le point de vue des travailleurs forestiers. Au demeurant, n'est-il pas tout à fait ridicule d'entendre geindre les députés néo-démocrates fédéraux alors que leurs collègues provinciaux du NPD et ceux du Syndicat international des travailleurs du bois assurent que cet accord était la meilleure solution possible compte tenu des circonstances. Personne n'aime les guerres commerciales. Nous devons les éviter parce qu'elles ne donnent rien de bon au bout du compte. Nous avons donc négocié la meilleure entente possible compte tenu des données politiques et juridiques.

Mes collègues s'interrogent peut-être sur le sort des sociétés forestières. Il se peut aussi que le parti libéral s'inquiète des magnats forestiers et le NPD des effets dévastateurs de cette mesure sur ses rentrées de fonds. Là encore, les faits se passent d'explications.

Pour nous en convaincre, dressons un bilan des effets de cette mesure sur le prix des stocks de bois entre le 29 décembre, le jour précédent l'annonce, et le 20 janvier. Le prix de ces stocks a augmenté de 21,6 p. 100 au cours de cette période de trois semaines. Les stocks de Canfor se sont vendus 21,6 p. 100 plus cher et ceux de MacMillan Bloedel 17,6 p. 100. Les députés s'imaginent-ils que ces compagnies se ressentent de cette mesure? Croient-ils que le public est de cet avis? Elles n'en souffriront aucunement.

Les députés ne s'inquiètent pas vraiment des magnats forestiers, de toute évidence. Ils s'inquiètent peut-être de la communauté commerciale. Permettez-moi de citer un passage d'une lettre qu'a envoyée le *Board of Trade* de Vancouver à la ministre il y a quelques jours dans laquelle cet organisme fait le point de la situation:

● (1150)

Tout le monde reconnaît évidemment qu'il est préférable de conserver les 600 millions de dollars au Canada que de les verser au gouvernement américain. On

peut maintenant utiliser cet argent pour le reboisement qui s'impose, la sylviculture et d'autres projets de travaux publics qui favoriseront l'importante industrie forestière de notre pays.

J'ai de bonnes raisons de croire qu'on nous aurait inévitablement imposé un droit de 15 p. 100 et même plus si nous avions suivi le processus judiciaire jusqu'au bout. Même si nous avions gagné notre cause, dans les circonstances actuelles, le Congrès nous aurait imposé des lois encore plus sévères étant donné le raz-de-marée protectionniste qui déferle sur les États-Unis.

Nous savons à quelle situation les États-Unis doivent faire face en matière de commerce. Que ça nous plaise ou non, c'est un fait. Nous ne pouvons nous draper dans une vertueuse indignation.

L'opposition ne s'inquiétait évidemment pas pour les magnats de la forêt. J'ai pensé qu'elle s'inquiétait plutôt pour les provinces parce que les députés de l'opposition doivent certainement se sentir obligés d'appuyer les gouvernements provinciaux. Nous savons tous pourtant que les gouvernements provinciaux sont ceux qui profitent le plus de la situation parce qu'ils recevront les 600 millions de dollars. Ils seront en mesure d'améliorer leurs activités en sylviculture comme l'a signalé hier l'honorable ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) et ils pourront aussi prendre de nouvelles initiatives pour aider l'industrie forestière.

Ce ne sont évidemment pas les provinces qui sont perdantes. Cela dit, j'ai finalement compris qui les députés de l'opposition essayaient de protéger. Qui est touché par cette taxe? C'est le consommateur américain. Les députés de l'opposition luttent donc pour les droits des consommateurs américains qui devront en fin de compte supporter l'augmentation du coût du bois. Je suis surprise que les consommateurs américains n'aient pas protesté plus tôt. Nous savons bien, pourtant, que les groupes de pression américains sont extrêmement puissants mais je ne pense pas que le consommateur américain se rende compte de la guerre commerciale qui se déroule actuellement. C'est un sujet que nous devrions aborder.

Je ne peux évidemment pas couvrir toutes les questions pertinentes dans les quelques minutes qui me restent. Cependant, les faits parlent d'eux-mêmes. L'accord que le gouvernement canadien a pu négocier dans des conditions très difficiles nous permet de conserver l'argent au Canada. C'est certainement la meilleure et la plus courageuse solution que notre ministre du Commerce extérieur (M^{lle} Carney) pouvait trouver.

Je suis sûre que nous aurons d'autres occasions de débattre la question mais cette situation montre bien la nécessité de conclure de nouveaux accords commerciaux avec les États-Unis. Rien n'illustre mieux l'importance de ce fait que la situation actuelle. Il nous faut de nouveaux mécanismes pour résoudre les différends commerciaux. Les mécanismes existant ne sont pas satisfaisants, que ce soit dans ce domaine, dans celui du gaz naturel ou dans d'autres. Nous devons parvenir à une autre interprétation de ce qu'est la justice.

Au cours des vacances de Noël, j'ai eu l'occasion de rencontrer quelques membres du Congrès américain. Ils exposaient avec éloquence qu'ils voulaient un commerce juste et un juste accès aux marchés. Je leur ai demandé ce qu'ils entendaient par «juste». Était-ce la même chose que pour moi? Ils n'ont pas réellement pu répondre. Voilà le problème que nous devons envisager. Nous ne parlons pas exactement des mêmes choses parce que notre système politique et nos structures commerciales et sociales ne sont pas les mêmes. Toutefois, c'est là-dessus